



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

**Date de convocation :**

06/04/2021

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Armande IGLESIAS, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Mélissa OBBIH, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021/35 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes. Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

Par délibération du 4 mars 2021, le conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 26 membres, incluant le Président de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, et 16 membres suppléants.

Aussi, M. le Maire propose de procéder à la désignation au sein du conseil municipal des 6 représentants et du suppléant pour représenter Ille Sur Tet et siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Mr le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée. Se portent candidats pour être membres titulaires :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| - M. William BURGHOFFER   | - M. Claude AYMERICH |
| - Mme Françoise CRISTOFOL | - M. Jérôme PARRILLA |
| - Mme Caroline PAGÈS      | - M. Alain DOMENECH  |

Se porte candidat pour être membre suppléant : Mme Naïma METLAINE

Sur proposition de M. Le Maire,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Roussillon Conflent ;

Considérant qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;  
Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,  
Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

***Entendu le rapport,***  
**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Par 23 voix POUR 6 voix CONTRE 0 ABSTENTIONS**

**DECIDE DE NOMMER :**

Titulaires :

- M. William BURGHOFFER
- M. Claude AYMERICH
- Mme Françoise CRISTOFOL
- M. Jérôme PARRILLA
- Mme Caroline PAGÈS
- M. Alain DOMENECH

Suppléant : Mme Naïma METLAINE

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 13 avril 2021

  
Le Maire,  
  
William BURGHOFFER